

Extrait du Procès-Verbal
Des délibérations du 26 février 2024
DEL-2024-01

Nombre :

- * de conseillers en exercice : 68
- * de Présents : 18
- * de Représentés : 2
- * de Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, M. Dominique ALBERTINI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Michèle AN TOMARCHI, M. François BERNARDI, M. Gérard CASANOVA, Mme Marie-Angele DESIDERI, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Marcel FERRARI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Toussaint FILIPPINI, Mme Marguerite HOURTOLOU, M. Jean-François MATTEI, M. Dominique MITRIDATI, M. Pierre ORSINI, M. Antoine POLI, Mme Marie-Odile ROSSI, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : M. Yannick CASTELLI, Mme GANDOIN Sylviane.

Absents : Mme Emilie ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, M. Jean-Charles ANGELINI, M. Paul BATTISTI, M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, M. Benoît BRUZI, Mme Françoise CAMPANA, M. Jean-Joseph CANTELLI, Mme Claudine DEYBER, M. Dominique FABRE, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Jean-Etienne FRISONI, M. Alexandre GAMBOTTI, M. René GATTACCECA, M. Vital GERONIMI, M. Charles GIACOMI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Etienne GIUDICELLI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, M. Paul INNOCENZI, M. JULIEN Justin, M. Sébastien LAURELLI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, Mme Maryline LEPORATI, Mme Christiane MARIOTTI, M. Joseph MATTEI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Lionel PASQUALINI, M. Joseph PASTINI, M. Xavier PIACENTINI, M. Toussaint PIERI, Mme. Stella PIERI, M. Etienne RAFFALLI, M. Antoine François RODOLPHI, M. Pascal SARTI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, M. Pierre-Ange SENCY, 1^{er} adjoint de la commune de VALLE D'OREZZA Valérie FERRANDI, Mme. Patricia SOULLARD, 1^{er} adjoint de la commune de PIEDIPARTINO Nicolas MAZZONI, M. Ange STRAFORELLI, M. Félix TAMBINI, M. Jean-Sauveur VALLESI.

OBJET : Candidature de la Communauté de communes à la nouvelle campagne à manifestation d'intérêt LEADER (AMI) pour la période 2023-2027, dans le processus de candidature du Gal Castagniccia Mare à Monti, en partenariat avec la communauté de communes de la Costa Verde.

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 27 février 2024 et que la convocation du Conseil avait été faite le 19 février 2024. L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février à quatorze heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Médiathèque de Folelli, sous la présidence de Antoine POLI.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

Département de la Haute-Corse

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Madame Michèle AN TOMARCHI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Président a rappelé à l'Assemblée délibérante, en vertu des disposition de l'article L.2121-17 du CGCT, que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle faisait suite à une précédente séance de l'Assemblée régulièrement convoquée le 09 février 2024 pour un Conseil communautaire en date du 16 février 2024, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 19 février 2024 pour un Conseil communautaire en date du 26 février 2024.

Dans le cadre de la préparation de la programmation LEADER pour la période 2023-2027, la Collectivité de Corse, Autorité de gestion de la programmation 2014-2022 et future Autorité de gestion régionale de la nouvelle nomenclature d'intervention, lance un appel à manifestation d'intérêt LEADER (AMI).

La Collectivité de Corse, en sa qualité d'autorité de gestion de programmes européens, ouvre un appel à manifestation d'intérêt pour identifier les structures en capacité de définir un périmètre d'intervention et de porter une stratégie qui a pour but le développement des territoires ruraux et périurbains de Corse.

Cet AMI est le préalable à l'appel à candidature qui ne s'ouvrira qu'aux structures qui auront été retenues.

Le Président rappelle à l'assemblée délibérante que la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca, associée à la Communauté de communes de la Costa Verde, a formé le Groupe d'Action Locale (GAL) Castagniccia Mare è Monti lors de la programmation LEADER 2014-2020 sur le territoire depuis novembre 2018.

Le président propose à l'Assemblée délibérante, dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt, que la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca se porte candidate pour la prochaine programmation LEADER 2023-2027 dans les mêmes conditions de la précédente campagne, à savoir :

- La poursuite de la démarche LEADER avec les mêmes partenaires et sur le même périmètre géographique regroupant les 65 communes du territoire Castagniccia Mare è Monti et les 2 Communauté de communes ;
- Il sera confié à la Communauté de communes de la Costa Verde, le rôle de structure porteuse du GAL et elle répondra à ce titre à la candidature AMI ;
- La Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca souhaite poursuivre, enrichir et améliorer la stratégie actuelle du GAL qui vise à favoriser un développement plus équilibré entre le littoral et le montage en développant une nouvelle économie de proximité.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

Département de la Haute-Corse

DECIDE

- **D'accéder** à la proposition de Monsieur le Président.

- **De valider** l'engagement de la CC de Castagniccia-Casinca dans le processus de candidature du Gal Castagniccia Mare à Monti, en partenariat avec la communauté de communes de la Costa Verde, dans le cadre de l'appel à projet du programme LEADER 2023-2027.

- **De désigner** la Communauté de communes de la Costa Verde comme chef de file et de structure porteuse du Gal Castagniccia Mare à Monti dans la continuité de la programmation 2014-2020.

- **D'attester** de la capacité financière de la communauté de communes à soutenir les projets qui seront présentés dans le cadre du programme.

- **De donner** délégation à Mr le Président de la CC de la Costa Verde ou son représentant afin de mener à bien toutes les démarches et signer tous les documents afférents à cette candidature.

Fait et délibéré à Vescovato les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président,



Antoine POLI